IMPORTANT

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La sécurité, l'affaire de tous !

CANTELEU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE DE LA SEINE-MARITIME

Novembre 2019

Chères Cantiliennes, chers Cantiliens,

Suite à l'accident industriel de l'entreprise Lubrizol survenu le 26 septembre 2019, il m'a paru important de rééditer ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs dans lequel vous sont présentés les risques naturels comme technologiques auxquels la Ville peut être confrontée ainsi que les bons gestes à adopter en cas de situations critiques.

Sur le site internet de la Ville, vous trouverez des informations complémentaires sur ces risques notamment dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré par la commune et auquel les agents municipaux sont préparés.

Je tiens également à vous inviter à télécharger sur votre téléphone portable l'application mise en place par la Ville, en téléchargement gratuit, pour vous permettre d'accéder en temps réel aux messages d'alerte en lien avec la météo, les travaux ou les informations communiquées par la Préfecture de la Seine-Maritime ou la commune.

La Municipalité reste vigilante et formée pour la sécurité de toutes et de tous.

Très chaleureusement
Mélanie Boulanger, votre maire.

Mélanie Boulanger

C'est quoi un risque majeur ?

Il est causé par des événements naturels (crues de la Seine, tempêtes, etc.) ou technologiques (explosions industrielles, fuites de produits toxiques, camions transportant des matières dangereuses accidentés, etc.).

Quels sont les risques existants sur la commune ?

• Inondation

• Mouvement de terrain (marnières et falaises)

• Industriel

• Transport de matières dangereuses

Vigilance météorologique

Informations disponibles en temps réel dans les médias habituels : radio, télévision, journaux et Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

Pas de vigilance particulière.

Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.

Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

RAPPEL : Alerte canicule, que faire ?

En cas d'alerte canicule, les Cantiliens isolés peuvent, sur demande, figurer sur le registre informatisé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il concerne les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées. Les personnes inscrites seront prioritairement contactées afin de vérifier leur besoin en aide durant l'alerte canicule de niveau 3 « orange ».
Pour rappel, si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, composez immédiatement le 15. Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage :
0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un fixe) ou CCAS - 02 32 83 40 21
Mairie - place Jean Jaurès.

Qu'est-ce que le risque inondation ?

C'est un débordement des eaux recouvrant une partie du territoire (voirie, garage, sous-sol, etc.). Notre commune est concernée par des risques liés au débordement de la Seine dont les crues sont le plus fréquemment observées de janvier à mars, avec une durée pouvant varier de 3 à 15 jours (Croisset/ Dieppedalle/Biessard). Leur ampleur dépend des hauteurs d'eau de la marée du Havre. A savoir, le quartier de Bapeaume (partie basse) est inondable par de très fortes crues de la rivière du Cailly et par de très fortes pluies qui peuvent engendrer des inondations des réseaux d'assainissement (risque de soulevement des bouches d'égout).

Les bons réflexes !

Abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations

Coupez le gaz et l'électricité

Montez à pied les étages

Écoutez la radio

Libérez les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Évitez les déplacements

Prévention réalisée contre le risque d'inondation par la Ville et ses partenaires publics

• Études, entretiens et travaux d'aménagements, voire de surélévation de la voirie, coordonnés sur l'ensemble des berges,
• Surveillance de la montée des eaux et repère de crues,
• Définition et mise en œuvre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PRI),
• Prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Canteleu.

sage Cailly Aubette Robec

métropole ROUENNORMANDIE

VIGICRUES

PHEC plus hautes eaux connues Rivière

Qu'est-ce que le risque mouvement de terrain ?

1. Marnières et autres cavités souterraines

Il s'agit d'un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol pouvant engendrer des glissements de terrain sur des versants instables, des écroulements en masse de chutes de pierres et de blocs et/ou des affaissements et effondrements de cavités souterraines.

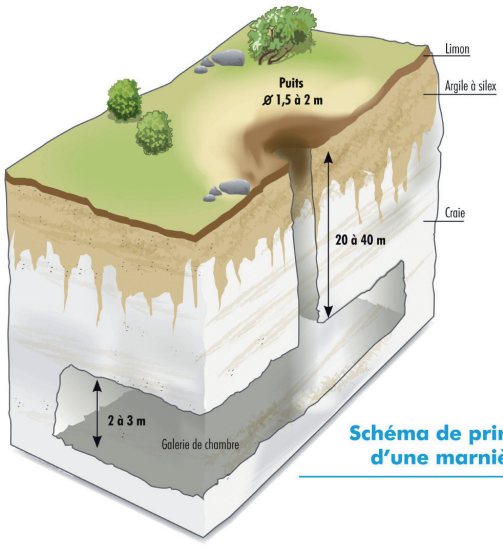

Schéma de principe d'une marnière

Ce risque se produit généralement après des pluies hivernales intenses. La commune de Canteleu est concernée par des marnières localisées et consultables dans les documents d'urbanisme (disponible sur www.ville-canteleu.fr ou en mairie).

Les bons réflexes !

Évacuez l'habitation si elle est menacée

Éloignez-vous de la zone instable

Prévention réalisée contre le risque de mouvement de terrain

• En cas de menace ou d'incident : consolidation des terrains ou des constructions et rebouchage des cavités recommandés par des experts,
• Évacuation des habitations menacées,
• Inventaire des cavités souterraines existantes sur le territoire cantilien mis à jour régulièrement.

2. Falaises

Il s'agit d'un effondrement dû à des fissures de la craie distendues sous le poids de la roche ajoutées à la pluie et aux changements climatiques (gel, sécheresse).
A Canteleu, ce risque est lié à la présence de la falaise le long de la rive et peut se manifester par des écroulements de masses rocheuses, des chutes de blocs à l'aplomb de la falaise et/ou d'une rupture d'un versant instable.
Il est interdit d'utiliser les cavités en pied de falaises.

Les bons réflexes !

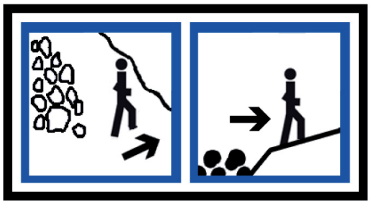

Fuyez latéralement | Gagnez un point en hauteur

Prévention réalisée contre le risque d'effondrement des falaises

• Surveillance et travaux par les propriétaires concernés et par la commune dans le domaine public (pose de grillages, ancrages, etc.),
• Création d'une zone de sécurité en pied de falaises pour les parties concernées par les risques de chutes.

Qu'est-ce que le risque industriel ?

Il s'agit d'un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Il comprend :

• Les effets de surpression pouvant résulter d'une onde de choc (déflagration ou détonation) provoquée par une explosion avec pour éventuelles conséquences, des impacts de projectiles, des problèmes respiratoires et auditifs, etc.
• Les effets thermiques résultant d'une combustion d'un produit inflammable ou d'une explosion entraînant potentiellement des brûlures plus ou moins graves.
• Les effets toxiques liés à l'inhalation de substances chimiques toxiques (chlore, ammoniac, etc.) pouvant engendrer un œdème du poumon ou du système nerveux.

Une réglementation européenne dite SEVESO est imposée aux établissements dont l'activité présente un risque industriel majeur. En fonction des quantités de substances dangereuses et des seuils réglementaires, l'établissement est classé SEVESO seuil haut ou seuil bas.

D'autres sites non classés SEVESO mais pouvant générer un risque industriel font l'objet d'un suivi particulier.

Les bons réflexes !

Abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations	Fermez les ouvertures vers l'extérieur	Écoutez la radio	Ne fumez pas	Libérez les lignes pour les secours	N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Canteleu est concerné par le risque industriel des établissements suivants :

Établissements classés SEVESO seuil haut		
BOREALIS	Le Grand-Quevilly	Fabrication de fertilisants simples et composés
RUBIS TERMINAL AVAL	Le Grand-Quevilly	Stockage d'hydrocarbures liquides
RUBIS TERMINAL CRD	Le Grand-Quevilly	Stockage d'hydrocarbures liquides et de produits chimiques

Établissements générant des risques		
SIMAREX	Petit-Couronne	Silos de stockage de céréales
SOCOMAC 1	Canteleu	Silos de stockage de céréales
Malterie SOUFFLET	Canteleu	Silos de stockage de céréales
Moulins SOUFFLET	Canteleu	Silos de stockage de céréales
PASTACORP	Rouen	Silos de stockage de céréales
LECUREUR	Val-de-la-Haye	Silos de stockage de céréales
SOUFFLET AGRICULTURE GPL	Canteleu	Silos de stockage de céréales

Ouvrages d'infrastructure liée au transport des matières dangereuses		
Europort Terminaux France	Quai Rouen – Quevilly	Entreposage de bois, papiers et cartons
Union Rouennaire d'Acconage (URA)	Quai de l'Ouest	Manutention, transit, douane, consignation, magasinage

Prévention réalisée contre le risque industriel

• Les établissements concernés sont conditionnés à la délivrance d'une autorisation et font l'objet d'une réglementation rigoureuse et d'un contrôle régulier (étude d'impact, de danger, d'identification d'accidents dangereux et des conséquences, remplacement de produits dangereux, etc.),
• Elaboration de plans de secours dont le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui prévoit l'organisation des secours publics en cas d'accident ayant des répercutions à l'extérieur du site industriel. Retrouvez le PPI sur le site www.ville-canteleu.fr,
• En cas d'accident, vous êtes prévenus par une sirène d'alerte audible. Des essais de ces sons d'alerte sont effectués le premier mercredi de chaque mois, à midi,
• En cas d'accident industriel gravissime et sortant de l'enceinte de l'établissement, en plus du signal d'alerte diffusé par la sirène, les services municipaux et/ou de l'Etat interviennent par le biais de tous moyens à leur disposition (véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, affichages, etc.),
• Personnels, enseignants et élèves sont préparés aux consignes de sécurité définies par les autorités (maire ou préfet). Des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) sont établis pour chaque établissement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
NORMANDIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

SIRACEDPC

Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Camions et trains sont amenés à transporter des matières dangereuses pouvant être inflammables, explosives, corrosives voire radioactives. Si l'enveloppe de ces produits transportés est endommagée, les risques sont très élevés.

La Ville de Canteleu est concernée par ces transports via ses axes routiers (route départementale 51, 982, l'autoroute A150 et la zone portuaire). Canteleu est également traversée par une canalisation de gaz et d'eaux acides qui passent par Dieppedalle et s'étend sur le plateau jusqu'aux communes voisines.

Les bons réflexes !

Abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations	Fermez les ouvertures vers l'extérieur	Écoutez la radio	Ne fumez pas	Libérez les lignes pour les secours	N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Si vous êtes témoins :

- Ne pas vous exposer au produit (gaz, liquide, fumée...)
- Eloignez les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- Donnez l'alerte aux services d'urgence en indiquant la commune et l'adresse exacte
- Si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles

Prévention réalisée contre le risque transport de matières dangereuses

• Les moyens de transport de matières dangereuses sont soumis à une réglementation rigoureuse (formation, contrôles techniques, identification et signalisations des produits dangereux transportés),

• En cas d'accident grave, vous êtes prévenus par une sirène d'alerte audible. Les services municipaux et/ou de l'Etat interviennent par le biais de tous moyens à leur disposition (véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, affichages, pompiers, etc.).

À retenir !

L'essentiel en cas de risque :

1. **Abritez-vous,**
2. **Ecoutez la radio, (France Bleu : 100.1 FM, France Inter : 96,5 FM, NRJ : 100,5 FM)**
3. **Respectez les consignes formulées par les autorités.**

Retrouvez l'intégralité du

DICRIM sur www.ville-canteleu.fr

EN PLUS : Où que vous soyez, restez connecté avec votre ville et accédez en temps réel au contenu des panneaux électroniques d'information grâce à l'application CENTOLIVE disponible pour Apple et Androïd.

Une fonction «favori» permet de choisir Canteleu et de recevoir toutes les dernières actualités.

N'hésitez pas à activer les notifications dans vos paramètres pour recevoir les messages d'alerte en lien avec la météo, les travaux, la pollution ou lors des situations d'urgence !

CANTELEU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE DE LA SEINE-MARITIME